

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A JOINDRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5582

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

El Ouadi Mohamed

Date de naissance :

10/09/1969

Adresse :

Tél. :

06 00 4340 58

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. M. EL OUADI
Hépato - Gastro - Entérologue
et Proctologue
Lot. Haj Fathia, Imme 10 Oufa
Casablanca - Tél: 05 22 06 298

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Y MUPRAS

02 OCT. 2019

ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca - Tél. : 05 22 22 78 18

Signature de l'adhérent(e) :

El Ouadi Mohamed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/09 2019	CS		250 DHS	Dr. Meriem EL OUAZZANI Gastro - Endocrinologue et Proctologue Lot. Helyan 6, immeuble AL ANCA - Tel: 0522.987.2.93

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Lot National 1022 1039 12 CASABLANCA 0924052 INPE: 0924052 ICE: 0924052	26/09/19	157,80

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bila

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meriem EL OUARDI

Spécialiste

Maladies de l'Appareil Digestif

hémorroïdes-fissure-fistule
Diplomée de la faculté de médecine de casablanca
Membre de la société nationale
française de gastro-entérologie
Echographie- gastroscopie-coloscopie
Proctologie médicale et chirurgicale



الدكتورة مريم الورضي

إِخْتَصَاصِيَّة

في أمراض الجهاز الهضمي
الكبد - المعدة - المراة - الامعاء
ال بواسير - أمراض المخرج
خربيحة كلية الطب بالدار البيضاء
عضو بالجمعية الوطنية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي
الفحص بالصدى الفحص بالمنصاري
جراحة المخرج

Casablanca le : 26 / 09 / 19

PPV 980H80
EXP 05/2022
LOT 93035 6

'RDOL® 500 mg 20 Comprimés
PPV 29DH00 EXP 03/2022
C198 LOT 92051 3

GUARDI

Mohamed

9885

3) Neofoton 160mp

30. 0. 3 - 1 (5 j.) après repas

$$29 \text{ is } \text{hardware}^2 = P \times 311 \text{ (7 ft)} \text{ Area}$$

15780

Dr. Mejjou EL OUARDI
Hépato - Gastro - Entérologue
et Proctologue
Lot. Hal Faou 6, Iman 10 Oulfa
BAGLANCIE - Tel. 05 22 96 2 298